

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2023

DCM N° 23-05-25-16

Objet : Dépôt d'une demande de concours FEDER pour le projet INTERREG "GRACE" dédié à la généralisation de l'éducation artistique en Grande Région.

Rapporteur: M. THIL,

Metz est une ville pionnière en France en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) : elle comptait dès 2019 parmi les 10 Villes laboratoires du 100% EAC en France et a obtenu fin 2022 le label national 100% EAC. Elle porte également le sujet de l'EAC à l'échelle transfrontalière et internationale.

Dans le cadre de son appartenance au réseau des Villes créatives UNESCO, la Ville de Metz organise avec la Cité musicale-Metz et l'Université de Lorraine, la Semaine Internationale de l'Education Artistique et Culturelle, du 30 mai au 4 juin 2023.

Elle participe, en tant que membre de la Délégation française, à la révision du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique. Celui-ci sera adopté en décembre 2023 à la Conférence mondiale sur la culture et l'éducation artistique.

À l'échelle de la Grande Région, elle est l'initiatrice et le chef de file du projet transfrontalier intitulé « GRACE (Great Region Artistic and Cultural Education) - Un collectif innovant pour généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région ».

Le collectif comporte à ce jour 21 acteurs culturels (festivals, théâtres, musées, salles, ...), villes et universités répartis sur l'ensemble des versants de la Grande Région.

Parmi eux, 11 organisations sont partenaires financiers du projet : la Ville de Metz, chef de file du projet, l'EPCC Metz en Scènes pour la Cité musicale-Metz, Passages Transfestival, Le Carreau, le Théâtre de Liège, l'Université de Liège, la Ville de Verviers, Les Rotondes, l'association QuattroPole, la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande et Völklinger Hütte.

10 partenaires méthodologiques participeront également à ce projet transfrontalier : Bliiida, l'Eurométropole de Metz, l'Université de Lorraine, l'Agora de Saint-Vith, La Chaufferie Acte 1, l'Escher Theater de la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Ville de Luxembourg, l'Université du Luxembourg, la Ville de Sarrebruck et la Ville de Trèves.

Ces 21 organisations de la Grande Région coopéreront pour généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens car ils considèrent que celle-ci est vecteur d'inclusion, d'appropriation du patrimoine culturel et de sentiment d'appartenance à ce territoire commun.

Sur la période 2024 – 2026, le collectif déploiera un programme d'actions commun autour de 3 axes :

1. Création artistique : organisation de résidences d'artistes itinérantes avec pour thèmes d'inspiration les marqueurs culturels communs à la Grande Région et l'éducation à la citoyenneté européenne ;
2. Action culturelle : organisation d'ateliers artistiques, spectacles, expositions, visites transfrontalières, sur tous les territoires urbains et ruraux, et adaptés aux situations des publics cibles : en situation de handicap, primo-arrivants, seniors, familles défavorisées ;
3. Capitalisation et montée en compétences : organisation de temps de valorisation des expériences et des travaux de recherche par des rencontres professionnelles et scientifiques, formation des médiateurs, création d'outils pédagogiques.

Sous réserve de son acceptation par INTERREG, le projet GRACE sera déployé entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026 et représentera un budget global de 6,5 millions d'euros, dont 60% maximum de cofinancement FEDER.

En effet, le projet fait l'objet d'une demande de subvention FEDER dans le cadre du premier appel à projets du programme de coopération INTERREG VI A Grande Région (2021 - 2027). Il s'inscrit dans l'axe 2 de ce programme, « Une Grande Région plus sociale » (doté de 50 millions d'euros).

La fiche synthétique de ce projet a obtenu un premier avis favorable des Autorités Partenaires du programme lors de la réunion GO/NO GO du 20 avril 2023. Une demande de concours FEDER complète doit être déposée le 7 juillet 2023.

Le Pôle Culture assurera la coordination administrative et financière du projet à l'interface entre l'Union Européenne et les 21 partenaires. Il développera la communication autour des actions du projet et animera le réseau professionnel interne au projet.

Pour définir et mettre en œuvre les actions, le Pôle Culture impliquera ses quatre services (Action culturelle, Patrimoine culturel, Bibliothèques-médiathèques, Archives municipales), ainsi que les services en lien avec les publics (Petite enfance, mission Ville inclusive, Politique de la Ville, Education, Jeunesse, Centre communal d'action sociale, Metz territoire apprenant) et les équipements culturels de l'Eurométropole de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'avis favorable, transmis par courriel du 4 mai 2023, des Autorités Partenaires du programme INTERREG VI A Grande Région (2021 - 2027), réunies le 21 avril 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Metz sollicite le programme européen INTERREG VI A

Grande Région (2021 - 2027), pour le cofinancement du projet « GRACE - Un collectif innovant pour généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VALIDER** la participation et l'engagement de la Ville de Metz en tant que premier bénéficiaire et chef de file du projet « GRACE - Un collectif innovant pour généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région » sur une durée de trois ans (janvier 2024 à décembre 2026) développé dans le cadre du programme INTERREG VI A Grande Région (2021 - 2027), pour une dépense globale prévisionnelle sur fonds propres de 1 200 000 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Metz, en tant que premier bénéficiaire et chef de file du projet transfrontalier « GRACE », à déposer une demande de concours FEDER complète auprès dudit programme pour le 7 juillet 2023 au plus tard et à signer toutes pièces et documents notamment contractuels permettant la bonne formalisation et mise en œuvre de cette demande de subvention auprès du Secrétariat Technique Conjoint dudit programme.
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre des crédits FEDER (programme INTERREG VI A Grande Région 2021-2027) à hauteur de 720 000 euros.
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions et cofinancements auxquels peut prétendre la Ville de Metz pour mener à bien le projet « GRACE ».

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission Culture
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230525-125047-DE-1-1
N° de l'acte : 125047

Délibération rendue exécutoire le 31 mai 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

et par délégation :

Metz le,